



Aucune réponse de l'assureur

Par **bebertbleubleu**, le **11/04/2008** à **14:14**

Bonjour,

Je suis invalide reconnu par la sécurité sociale à plus 2/3 et j'ai fait joué mon assurance pour le paiement des indemnités d'invalidité.

J'ai rempli mon dossier et passé chez un médecin expert nommé par l'assureur.

Or depuis je n'ai aucune réponse de mon assureur quant au résultat de l'expertise malgré une relance par courrier de ma part 60 jours après cette visite chez l'expert.

Dois-je relancer mon assureur par lettre recommandée ou dois-je faire intervenir un conseil juridique pour cette affaire?

Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **12:40**

bonjours, l'assureur dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer si les blessures sont consolidées, voir plus si la consolidation est longue dans tous les cas vous pouvez prétendre à des provisions ou avances sur indemnisation, courage, cordialement